



Tél : 04.92.43.18.39
Mail : mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr
Site : <https://www.saintsauveur-hautes-alpes.fr>

DEPARTEMENT DES HAUTES-
ALPES

Mairie de Saint-Sauveur
05200

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 20 mars 2026 à 19h30**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Sauveur, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune, pour l'élection du maire et de ses adjoints sous la Présidence de Madame Chantal ROUX, maire.

Etaient Présents : Monsieur PICHON Julien, Monsieur MAGNAN Jean-Rémy, Madame GASQUET-ARNAUD Anne-Laure, Madame AUGEREAU Yveline, Madame GRACIA Emmanuelle, Monsieur FACHE Fabien, Monsieur PASCAL Pierre-Emmanuel, Madame FACHE Magali, Madame LEDOUX Sophie, Madame GERMAIN Zühal

Absents représentés : Monsieur MARTINAT Stéphan (représenté par Monsieur PICHON Julien)

Le quorum étant atteint, Madame AUGEREAU Yveline a pris la présidence de l'assemblée et a ouvert la séance à 19h30.

Madame GASQUET-ARNAUD Anne-Laure est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 mars 2026 : ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Election du Maire
- Adoption d'une délibération déterminant le nombre d'adjoint(s)
- Election du ou des adjoints
- Lecture par le maire de la charte de l'élu local
- Questions diverses

Election du maire

Le conseil municipal a procédé à l'élection du maire. Un procès-verbal retraçant les opérations de vote a été dressé, Monsieur PICHON Julien a été proclamé Maire (11 votants, 10 suffrages exprimés, 1 vote blanc) et a pris la présidence de l'assemblée.

Adoption d'une délibération déterminant le nombre d'adjoint(s)

Monsieur le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création de 2 postes d'adjoints.

Election du ou des adjoints

Le conseil municipal a procédé à l'élection des adjoints. Un procès-verbal retraçant les opérations de vote a été dressé, Monsieur MAGNAN Jean-Rémy a été désigné 1^{er} adjoint et Mme GASQUET-ARNAUD Anne-Laure 2^{ème} adjointe (11 votants, 10 suffrages exprimés, 1 vote blanc).

Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'organiser le prochain conseil municipal le lundi 30 mars à 19h30.

Aucune question n'étant abordée, Monsieur le Maire, lève la séance à 20h20.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal du 30 mars 2026.

GASQUET-ARNAUD Anne-Laure
La secrétaire de séance

PICHON Julien
Le Maire

